



Pièce d'identité ne sera plus valide

Par Grogou

Bonjour,

Mon fils est venu en France à 12 ans avec moi (je me suis mariée avec un français, nous sommes venus avec un visa D). Il va avoir ses 18 ans au mois de septembre, et à partir de ce moment le passeport de son pays de naissance ne sera plus valide. Nous ne sommes pas en mesure de le renouveler, car il sera obligé de passer son service militaire (2 ans) dans son pays de naissance pour prolonger ensuite son passeport. Il est en France depuis 2018 décembre.

Peut-il faire la demande de naturalisation à partir de maintenant alors que dans quelques mois son passeport n'est plus valide? Quelle est la solution dans ce cas?

Je vous remercie

Cordialement

Merci de vos réponses

Par isernon

bonjour,

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039
[/url]

voir le paragraphe "étranger entré mineur devenu majeur".

salutations